

RÉSEAU TEPOS-CV AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

TEPOS-CV DE L'OUEST RHODANIEN

LE TERRITOIRE

Situé aux portes de Lyon, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) rassemble 34 communes, dans un territoire vallonné et verdoyant. Ce territoire conjugue une identité à la fois industrielle (textile, caoutchouc, plastiques), agricole et forestière (80% du territoire). Il est aussi connu à travers la démarche « Beaujolais Vert », relais d'attractivité et de développement économique. La COR se définit comme un éco-territoire, au sein duquel les savoir-faire locaux ont pleinement intégré les enjeux environnementaux.



Historique de la démarche TEPosCV de l'Ouest Rhodanien

TEPOS 1

TEPCV

TEPOS 2

2014

2015

Décembre 2017

POINTS FORTS ET AXES STRATÉGIQUES DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

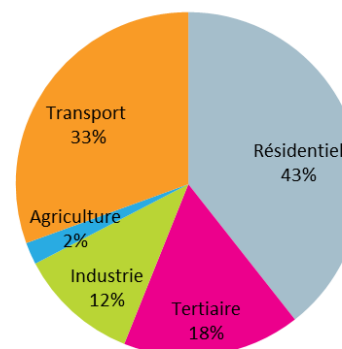
- Un PCET volontaire a été lancé dès 2009, intégré à un programme LEADER sur la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique.
- Le PCET a évolué en PCAET en 2014, et a intégré une première trajectoire « TEPOS 1 ».
- Des projets d'accompagnement pour la mise en œuvre d'une stratégie de rénovation du patrimoine public, ou du développement de la filière bois énergie..., initialement lancés par le groupe d'action locale « Beaujolais Vert », ont été repris par la COR en 2014.
- Une plateforme locale de rénovation énergétique (PLRE) particulièrement active, a été créée grâce au projet Ecopasseport (voir détail page suivante).
- Des actions de maîtrise de l'énergie sont menées depuis 2012 (conseiller en énergie partagée, ingénierie financière...).
- Le développement des EnR (photovoltaïque, éolien, bois énergie, méthanisation...) est un axe prioritaire du territoire.
- Un contrat d'objectif territorial thermique (le fonds chaleur en grappe de projets) a été conclu avec l'ADEME.
- Le défi à relever pour le TEPOS 2 : un aménagement du territoire au regard de son ambition TEPOS.

CHIFFRES CLÉS

- Population : 50 600 habitants
- Superficie : 577 km²
- Densité : 94 hab/km²
- Création de l'EPCI : 1^{er} janvier 2014 (réunissant trois communautés de communes)

FACTURE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

- Dépenses annuelles (tous secteurs) : 109 millions d'euros
- Productions annuelles (toutes énergies) : 10 millions d'euros



AVANCÉE SUR LES PRINCIPALES THÉMATIQUES

Brique 1 - Gouvernance	○○○
Brique 2 - Bâtiment	●●●
Brique 3 - EnR&R	●●●
Brique 4 - Mobilité	○○○
Brique 5 - Urbanisme	○○○
Brique 6 - Ressources	○○○
Brique 7 - Acteurs éco	○○○

LA MOBILITÉ EN TERRITOIRE RURAL ET PÉRI-URBAIN

Dans le domaine de la mobilité, la COR a opté pour l'expérimentation et l'innovation (co-voiturage organisé, autopartage, vélo à assistance électrique...) :

- Conçu par les co-porteurs de la Plateforme Local de la Rénovation Énergétique (PLRE), l'Ecopasseport est un outil permettant de calculer le montant des aides selon la performance énergétique des travaux. La COR valorise particulièrement l'économie circulaire et les filières locales. En fonction des matériaux utilisés et des types de travaux réalisés, un nombre de points est attribué au projet. Ces points obtenus correspondent à un montant en euros pour le financement des travaux.
- Les habitants de la COR bénéficient d'un accompagnement par l'Espace Info-Energie, qui propose une aide au montage des dossiers de subventions, des visites à domicile pour optimiser les projets, et une mise en relation avec des entreprises locales.
- Les 94 entreprises partenaires bénéficient d'un référencement, de formations sur chantiers, de remises financières sur des matériaux ou de l'équipement, et d'un accès à des ressources numériques (accès au BIM, maquette numérique...).
- Entre 2015 et 2018, 1700 habitants ont été renseignés, 360 ont bénéficié de subventions à hauteur de 1,5 M€ pour des travaux évalués à 10 M€.
- Ce projet a permis de créer et de maintenir une vingtaine d'emplois sur le territoire.

- En partenariat avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise, la COR propose aux particuliers un service d'autopartage créé sur mesure pour le territoire. Il s'agit d'un service unique en France en ce sens qu'il permet de regrouper des citoyens d'une même commune souhaitant inscrire leur pratique dans la durée,
- Pour cela, à titre expérimental, jusqu'au printemps 2020, le dispositif propose gratuitement aux habitants :
 - une aide technique pour trouver des personnes avec qui partager un véhicule ;
 - une assurance adaptée évitant tout malus en cas d'accident ;
 - des conseils et un accompagnement personnalisés.
- Les retours des citoyens ayant expérimenté le service sont analysés par le bureau d'études ADETEC, qui assiste la COR dans le projet. Les informations collectées alimenteront deux guides pour développer l'autopartage entre particuliers : un premier guide qui explique la pratique à destination des particuliers et un second guide de la démarche à destination d'autres structures souhaitant s'engager dans cette expérimentation.
- Fin 2018, le projet a permis à 10 propriétaires de véhicules et à 15 emprunteurs de constituer 6 groupes d'autopartage, sur 6 communes différentes du territoire.



Commune de Lamure sur Azergues.
Crédit Pierre Chermette

Contact :
Sophie Moncorgé, Chef de
projet « Territoire à énergie
Positive » Beaujolais Vert
04 74 05 06 60
sophie.moncorgé@c-or.fr

VOLET INVESTISSEMENT

Type d'investissement	Année(s)	Montant
Fonds local d'aides aux particuliers pour la rénovation énergétiques des logements privés	2015-2020	900 000€ (80% TEPCV)
Fonds d'aides aux rénovations/constructions publiques performantes	2016-2019	900 000€ (80% TEPCV)
Développement du photovoltaïque	2017-2019	200 000€ (80% TEPCV)
Mobilité douce : VAE et Covoiturage organisé	2017-2019	200 000 € (80% TEPCV)
Education à l'environnement au sein des écoles primaires	2017-2019	80 000 (80% TEPCV)
Investissements photovoltaïques	2017-2019	1 200 000€
Développement méthanisation territoriale	2017-2019	150 000 €
TOTAL		3 630 000 €